

BILAN ACTIF

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	78 000		78 000	78 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	12 933	11 480	1 453	1 453
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	74 399	60 541	13 858	4 039
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées suivant mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 132		10 132	10 132
Total actif immobilisé (II)	175 465	72 021	103 444	93 625
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS EN COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	52 810		52 810	63 700
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances Clients et Comptes rattachés	67 237		67 237	32 260
Autres créances	45 856		45 856	46 442
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	8 713		8 713	19 331
Charges constatées d'avance				
Total actif circulant (III)	174 616		174 616	161 735
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	350 082	72 021	278 061	255 360

BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	1 500	1 507
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	48 361	30 482
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	9 902	17 879
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	74 764	64 869
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (III)		
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 096	30 328
Emprunts et dettes financières diverses	7 068	21
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	93 682	79 494
Dettes fiscales et sociales	58 795	80 121
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	35 653	526
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes (IV)	203 296	190 491
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	278 061	255 360
(1) Dont à moins d'un an	203 296	190 491
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	250	100
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	9 902,28	17 879,05

A LA CAVE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 23 rue Louis Rouquier
92300 LEVALLOIS-PERRET
520 930 884 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-cinq mai, à dix-neuf heures, les associés de la société A LA CAVE SARL au capital de 15 000 euros, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Gilles MOULIGNEAUX, propriétaire de quatre cent quatre-vingt-dix parts
ci 490 parts
- Madame Christine MOULIGNEAUX, propriétaire de dix parts
ci 10 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Gilles MOULIGNEAUX préside la séance en qualité de Gérant.

Le Gérant constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le texte des projets de résolution.

Le Gérant déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Gérant rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, quitus à la gérance
- Affectation des résultats ;
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Gérant donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Gérant mets successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître un bénéfice de 9 902,28 €.

L'assemblée générale donne cependant quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation de résultat :

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 9 902,28 € est affecté pour sa totalité au compte de report à nouveau soit 9 902,28 €, la réserve légale reste à hauteur de 10% du capital.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de cet exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le gérant a perçu une rémunération de 54 000,00 € au cours de cet exercice.

La prévoyance facultative accordée au dirigeant pour l'exercice en cours s'élève à 4999,60 €.

L'assemblée approuve ce point.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Signatures :

Fait le 25 mai 2026
A Levallois Perret

Mme Christine MOULIGNEAUX
Associée



M. Gilles MOULIGNEAUX
Gérant

